

ORGANISATION

DURÉE : 7 HEURES



TARIF : 250€ TTC

Calendrier disponible sur notre site internet

SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous contacter pour toutes demandes)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : cnfpro@orange.fr

CNF PRO

44 rue des Halles

01320 CHALAMONT

Horaires : 8h00 - 12h00

13h00 - 18h00

Le CNF PRO est habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour dispenser la « Formation au transport routier d'animaux vivants (autres que les ongulés domestiques et volailles) », enregistrée au Répertoire Spécifique sous le numéro RS5765.

FINANCEMENT

VIVEA : reste à charge de 35€ TTC

FAFCEA : prise en charge à hauteur de 15€ ou 25€ HT par heure

ROYAL CANIN : 16500 points

PURINA : 6250 points

AUTO-FINANCEMENT

Formation éligible au CPF

TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

classe virtuelle



PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

Tous les professionnels des métiers du chien et/ou du chat (éleveurs canin – félin, pensionneurs, refuges, fourrières, handleurs, toiletteurs, dresseurs...), en activité ou en création, nécessitant le transport des chiens et/ou des chats dans le cadre d'une activité économique.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au transport d'animaux vivants
- Sensibiliser au bien-être animal et à la prise en compte de ces derniers au cours de toutes les opérations liées au transport
- Savoir prévenir et réagir aux risques (pour les animaux, pour les autres usagers et pour soi) liés au transport d'animaux vivants.



CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 : 2 heures

- Termes techniques de la législation relative au transport des animaux vivants
 - Définitions réglementaires
 - Voyage de courte et longue durée
- Temps d'échange
- QCM

MODULE 2 : 1 heure

- Exigences administratives (législation communautaire)
 - Documents obligatoires
 - Obligations et responsabilités des opérateurs de transport
 - Manquements et sanctions
- Temps d'échanges sur les nouveautés abordées
- QCM

MODULE 3 : 1 heure

- Travaux individuels hors classe virtuelle à retourner par email à cnfproformations@gmail.com
 - Compléter le document CERFA : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15714.do de demande d'autorisation de type 1 et de type 2 pour transporter des animaux vivants dans le cadre d'une activité économique. CERFA présent ici :
 - Etablir un plan de procédures d'urgence

Ce travail individuel d'une heure sera à réaliser entre les deux jours de formation. Les modalités vous seront indiquées directement par la formatrice. Ce travail sera à retourner obligatoirement par mail avant le module 4 (avant 19h si votre formation se déroule les matins, avant 12h si votre formation se déroule les après-midi, avant l'heure indiquée par votre formatrice si votre formation se déroule sur une ou plusieurs journée-s entière-s). Merci de prendre en compte qu'aucun travail rendu après le temps imparti ne sera traité. Ces travaux individuels sont nécessaires à l'acceptation de prise en charge de vos financeurs. En cas de refus de financement pour cause de travaux non rendus dans le temps imparti, la formation vous sera personnellement facturée.

FORMATION

Cette formation est obligatoire dans le cadre d'une activité économique sur plus de 65kms. Elle permet de devenir "Convoyeur" au terme du règlement (CE) n°1/2005. Le convoyeur est présent pendant toutes les phases du transport. Il est responsable de la santé et du bien-être de l'animal. Le convoyeur peut également être le transporteur.

RÉFÉRENCES REGLEMENTAIRES

- *Règlement (CE) no 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes*
- *Arrêté du 12 novembre 2015 relatif aux habilitations ou enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants*
- *Note de service DGER/SDPFE/2015-1085 du 14/12/2015*

MODULE 4 : 2 heures

- Conditions minimales applicables au transport des animaux
 - Aptitude des animaux au transport (densité, surface, hauteur...)
 - Voyage de longue durée : intervalles d'alimentation et d'abreuvement
 - Champs d'application
 - Formations requises
 - Les documents sanitaires des animaux
 - Exigence de conception, construction, entretien et utilisation adéquate du véhicule et de ses équipements
- Connaissances générales des animaux
 - Etre sensible et bien-être animal
 - Les 5 libertés
 - ✓ Comportements de communication
 - Le concept d'Umwelt
 - Les signaux de communication
 - Les conduites agressives
 - ✓ Le stress de l'animal
- Le transport et son impact sur le bien-être et la sécurité des animaux
 - Physiologie et perception animal dans le contexte du transport
 - Soins d'urgence des animaux
 - Attitude vis-à-vis des animaux malades ou blessés
- Temps d'échanges sur les nouveautés abordées
- QCM

MODULE 5 : 1 heure

- Manipulation et contention lors du transport de l'animal
 - Moyens d'apprentissage au transport
 - La manipulation et la contention de l'animal comprenant la sécurité du personnel
- QCM général sur les 5 séances effectuées



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires sur la plateforme ZOOM
- Documents supports de formation partagés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports après la formation



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Anne-Sophie AVOCAT, Mélodie PICHOIR, Emma GALLOU, Anne DELAHAYE ; professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Travaux individuels
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM écrit à la fin de chaque module
- QCM final écrit (évaluation de l'ensemble des modules)

Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.

**Formation
recommandée à**

99.8 %

**Note générale de
la formation /10**

9.5

**Qualité des
formateurs /10**

9.7

*Échantillon de 370 stagiaires sur l'année 2021
soit 82% des répondants*

CNF PRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00024

Organisme de formation du SNPCC,
enregistré sous le numéro de
déclaration d'activité : 84 01 01893
01 (cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat).